

Bulletin d'inscription aux cours et examens de brevet et/ou de maîtrise agricole Année scolaire 2020-2021

Données personnelles :

Nom : Prénom : Etat civil :

Date de nais. : Lieu d'origine : Canton d'origine :

Rue : NP / Lieu :

N° AVS : 756.

Téléphone privé : Téléphone professionnel :

Portable : E-Mail (obligatoire) :

Le CFC a été délivré en par l'Ecole d'agriculture de

Votre numéro de IBAN

Je suis le-s module-s par intérêt, en qualité d'auditeur (tarif auditeur sans subvention – voir liste des tarifs)

Veillez-vous inscrire uniquement pour les modules que vous suivrez en 2020-2021.

Modules de gestion obligatoires		
<input type="checkbox"/>	B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise
<input type="checkbox"/>	B02	Rentabilité de l'entreprise - <i>Epreuve 1 de l'examen de brevet</i>
<input type="checkbox"/>	B02.3	Etude d'exploitation et visite d'exploitation – <i>Epreuves 3 et 4 de l'examen de brevet (ces deux épreuves ont lieu obligatoirement la même année)</i>
<input type="checkbox"/>	B03	Marketing
<input type="checkbox"/>	B04	Gestion du personnel

Modules principaux (un des trois modules est obligatoire pour l'examen écrit de brevet « Epreuve 2 ») – NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL MODULE			
<input type="checkbox"/>	LW01	Grandes cultures	6
<input type="checkbox"/>	LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	6
<input type="checkbox"/>	LW03	Grandes cultures bio	6
<input type="checkbox"/>	LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio (le cours se déroulera avec le module LW02, une journée spécifique bio sera organisée en collaboration romande)	6
		Examen écrit du module choisi (<i>Epreuve 2 de l'examen final</i>)	

Modules secondaires							
<input type="checkbox"/>	LW01	Grandes cultures	6	<input type="checkbox"/>	LW09	Engraissement de veaux	2
<input type="checkbox"/>	LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	6	<input type="checkbox"/>	LW10	Soins aux onglons des bovins	2
<input type="checkbox"/>	LW03	Grandes cultures bio	6	<input type="checkbox"/>	LW12	Insémination des bovins	2
<input type="checkbox"/>	LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio	6	<input type="checkbox"/>	LW13	Elevage et garde des ovins	4
<input type="checkbox"/>	LW05	Bétail laitier	6	<input type="checkbox"/>	LW16	Economie alpestre	2
<input type="checkbox"/>	LW06	Production porcine	6	<input type="checkbox"/>	LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	2
<input type="checkbox"/>	LW07-08-09	Tronc commun aux modules LW07-LW08-LW09	0	<input type="checkbox"/>	LW18	Module supplémentaire Grandes cultures	3
<input type="checkbox"/>	LW07	Engraissement de gros bétail	4	<input type="checkbox"/>	LW20	Herd manager santé animale (LW05 déjà acquis)	3
<input type="checkbox"/>	LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	4				

Modules généraux							
<input type="checkbox"/>	BF04	Accueil à la ferme : base	0	<input type="checkbox"/>	BF13	Production d'oeufs	3
<input type="checkbox"/>	BF04-B	Accueil à la ferme : hébergement	2	<input type="checkbox"/>	BF19	Petits fruits	4
<input type="checkbox"/>	BF06	Biodiversité	3	<input type="checkbox"/>	BF29	Constructions	2
<input type="checkbox"/>	BF09	Travaux pour tiers	4				

Modules de la maîtrise (tous les modules sont obligatoires mais ils peuvent être répartis sur plus d'une année)							
<input type="checkbox"/>	M01	Planification économique et financement		<input type="checkbox"/>	M04	Assurance, Prévoyance, Fiscalité	
<input type="checkbox"/>	M02	Economie politique et politique agricole		<input type="checkbox"/>	M05	Gestion stratégique (y.c. élaboration du businessplan)	
<input type="checkbox"/>	M03	Droit agricole et formes d'entreprise					

Je confirme avoir pris connaissance des informations et conditions des pages 3 et 4

Lieu et date : Signature :

1. Délai d'inscription pour les cours jusqu'au 31 août 2020 à envoyer à :

Institut agricole de l'Etat de Fribourg
Centre de formation des métiers de la terre et de la nature
Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux
Tél. 026 305 55 50 - Fax 026 305 55 54 - E-Mail: iagcftn@fr.ch

2. Ouverture d'un module

Un module ne sera pas ouvert à moins de 8 participants inscrits.

3. Conditions d'admission aux cours du brevet et de la maîtrise agricole

Posséder un CFC en agriculture ou un CFC du champ professionnel de l'agriculture .

4. Coûts

Taxe administrative annuelle	CHF 60.—
Coûts des cours	voir pages 5 ss.
Examens de brevet (4 épreuves) - facturés par Agora	
- Epreuve 1 (rentabilité entreprise)	CHF 150.—
- Epreuve 2 (technique de production)	CHF 150.—
- Epreuves 3 et 4	CHF 760.—
Examens de maîtrise (3 épreuves) – facturés par Agora	
- Epreuve 1 : Gestion d'entreprise (examen du M01)	CHF 150.—
- Epreuves 2 et 3 : Business plan + entretien professionnel sur la base du business plan	CHF 570.--
Matériel, livres, photocopies	prix effectif

Depuis l'année scolaire 2017-2018, le système de financement de la formation supérieure est passé à un système de financement à la personne. La Confédération remboursera aux candidats 50 % des coûts de formation (hors taxes d'examens finaux) dès inscription aux examens finaux. En contrepartie, les écoles ne reçoivent plus de soutien financier de la Confédération.

Les personnes qui suivent un/des modules à titre d'auditeur ne peuvent prétendre à une subvention de la Confédération.

N. B. La Confédération ne prévoit de remboursement pour les personnes qui interrompent leur formation en cours de route.

5. Facturation

L'écolage sera facturé au début des cours. Le solde (matériel, livres et photocopies + taxes d'examen de module) sera facturé à la fin de l'année scolaire.

Tout élève se désinscrivant après le 1^{er} décembre devra payer l'entier de la facture, ceci même s'il ne participe à aucun cours.

6. Désinscription aux cours et aux examens

En cas de désistement à tous les modules avant le 1^{er} décembre, une taxe de désinscription de 100 CHF sera perçue.

En cas de désistement d'un ou plusieurs modules sur la période allant de septembre à novembre, vous êtes tenu-e-s d'en informer **par écrit** le Centre de formation des métiers de la terre et de la nature à Grangeneuve jusqu'au 1^{er} décembre (mail suffit à l'adresse iagcftn@fr.ch). Après cette date, la **totalité** des modules pour lesquels le candidat s'est inscrit sera facturée. Pas de remboursement possible. Le matériel préparé sera également facturé.

Les candidat-e-s qui se désinscrivent en cours de module ou en cours d'année ne peuvent pas prétendre à un remboursement et sont tenu-e-s de payer l'entier des modules pour lesquels ils se sont inscrits.

7. Inscription tardive

Les candidats qui s'inscrivent à l'école après le 31 août seront acceptés selon les places disponibles. Une taxe de 100 francs pour inscription tardive sera facturée.

8. Module individuel suivi en formation continue

Le module LW17 peut être suivi hors du cadre du brevet et le délai d'inscription est différent. Toute personne se désistant moins de 15 jours avant le début du cours devra payer l'intégralité du module.

BREVET

Conditions d'admission à l'examen de brevet

- > 24 mois de pratique dans le champ professionnel après l'obtention du CFC lors de la remise de l'étude d'exploitation
- > Avoir acquis 16 points dans les modules de techniques de production ou être inscrit-e aux examens de ces modules
- > Paiement de la taxe d'examen et remise de l'étude d'exploitation dans les délais

Conditions d'octroi du brevet

- > Avoir acquis les modules obligatoires (B01, B03 et B04)
- > Certificats des modules requis (minimum 16 points)
- > Examen final: note globale de 4.0 au minimum et moyenne des notes des épreuves 3 et 4 de 4.0 minimum
- > Plus d'informations sous : www.agrijob.ch -> Agriculteur -> Formation supérieure -> Documents d'examen -> Directives

MAITRISE

Conditions d'admission à l'examen final de la maîtrise

- Etre titulaire du brevet d'agriculteur/trice selon le règlement de 2013
- Avoir acquis les modules obligatoires M02, M03, M04 et M05 ou être inscrit aux examens de ces modules
- Avoir acquis 20 points dans les modules de techniques de production (dont les 16 points acquis au brevet)

Conditions d'octroi de la maîtrise :

- Certificats des modules requis
- Note globale de 4.0 minimum ; moyenne des notes des épreuves 2 et 3 de 4.0 minimum

La dotation des modules est informative, des changements peuvent avoir lieu. Notamment en cas de collaboration avec d'autres écoles

No	Nom du module	Nbre de demi-journées de cours (y.c. ½ jour d'examen) 1 demi-jour = 4 périodes	Tarif par demi-jour de cours (subvention de 50% après l'inscription aux examens)	Tarif auditeur (sans subvention)	Taxe d'examen de module	Lieu de cours (CR = coordination romande)
BREVET						
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	11	80.00	80.00		Grangeneuve
B02	Rentabilité de l'entreprise (module complet)	26	80.00	80.00		Grangeneuve
B02.3	Etude d'exploitation et visite d'exploitation (accompagnement rédaction étude)	4.5	80.00	80.00		Grangeneuve
B03	Marketing	11	80.00	80.00		Grangeneuve
B04	Gestion du personnel	11	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
BF04	Accueil à la ferme, base	8	80.00	80.00	140.00	CR Châteauneuf
BF04-b	Accueil à la ferme, hébergement	7	80.00	80.00	140.00	CR Châteauneuf
BF06	Biodiversité	11	80.00	80.00	140.00	CR Grange-Verney
BF09	Travaux pour tiers	13	80.00	80.00	140.00	CR Grange-Verney
BF13	Production d'œufs	11	Tarifs Aviforum	Tarifs Aviforum	Tarifs Aviforum	CR Aviforum Zollikofen
BF19	Petits fruits	17	80.00	80.00	140.00	CR Châteauneuf
BF29	Constructions	9	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW01	Grandes cultures	18	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve

No	Nom du module	Nbre de demi-journées de cours (y.c. ½ jour d'examen) 1 demi-jour = 4 périodes	Tarif par demi-jour de cours (subvention de 50% après l'inscription aux examens)	Tarif auditeur (sans subvention)	Taxe d'examen de module	Lieu de cours (CR = coordination romande)
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	21	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW03	Grandes cultures BIO	21	80.00	80.00	140.00	CR (Grangeneuve, Grange-Verney et Courtemelon)
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages BIO	23	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve et CR (1 journée)
LW05	Bétail laitier	20	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW06	Production porcine	21	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW07-08-09	Tronc commun	8	80.00	80.00		CR Grangeneuve et Grange-Verney
LW07	Engraissement de gros bétail	5	80.00	80.00	140.00	CR Grange-Verney
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	5	80.00	80.00	140.00	CR Grangeneuve
LW09	Engraissement de veaux	3	80.00	80.00	140.00	CR Grange-Verney
LW10	Soins aux onglons des bovins	11	80.00	80.00	140.00	CR Grangeneuve
LW12	Insémination des bovins	11	80.00	80.00	140.00	CR Grange-Verney
LW13	Elevage et garde des ovins	11	80.00	80.00	140.00	CR Châteauneuf
LW16	Economie alpestre	8	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	11	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW18	Module supplémentaire Grandes cultures	9	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
LW20	Approfondissement santé des bovins (Herd manager)	21	80.00	80.00	140.00	CR Grange-Verney

	MAITRISE					
M01	Planification économique et financement	12	80.00	80.00		Grangeneuve
M02	Economie politique et politique agricole	16	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
M03	Droit agricole et formes d'entreprise	12	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
M04	Assurance, Prévoyance, Fiscalité	11	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
M05	Gestion stratégique (y.c. élaboration du businessplan)	10	80.00	80.00		Grangeneuve